

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	31 octobre 2023
Délibération N°	07
Date de la convocation	20 octobre 2023
Objet	7.1.1 Budget et comptes - Budget 2023 - Décision modificative

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Jérôme CAPDEVIELLE, Christophe DESTAING-SNIATECKI, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Roselyne PESTEIL, Laure TONDON, Valérie REYNES, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA
Auguste CHOMEL
Alain COMBES,
Régine ILLAIRE
Anne VAN DEN BROECK

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à MME PESTEIL)
Nicole MORERE (pouvoir à MME TONDON)
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20231031-20231031-07-DAF-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

Objet : 7.1.1. BUDGET ET COMPTES - BUDGET 2023 - DECISION MODIFICATIVE

Le 31 Octobre 2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant le budget 2023 et, plus particulièrement, la prévision actualisée du fonds de roulement,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1^{er}

D'approuver la prévision actualisée de prélèvement sur le fonds de roulement inscrite au budget 2023 pour un montant de 6 312 924 euros, alors que le même budget prévoyait, initialement, un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 3 450 406 euros.

ARTICLE 2

De valider le nouveau budget 2023 présenté comme suit :

- Compte de résultat prévisionnel 2023	
. Produits	118 416 100 €
. Charges	117 888 260 €
. Résultat prévisionnel (excédent)	527 840 €
- Tableau de financement prévisionnel 2023	
. Ressources stables	78 132 860 €
. Emplois stables	84 445 784 €
. Prélèvement sur le fonds de roulement	6 312 924 €

ARTICLE 3

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20231031-20231031-07-DAF-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023